## Incapacité de l'administration du Ministère de la Santé et du Cofrac à respecter la loi. L'accréditation bradée.

Le Cofrac est incapable de respecter la loi qui lui impose de contrôler l'accréditation à 50 % des examens dans toutes les familles pour tous les laboratoires à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 du fait du nombre insuffisant d'évaluateurs.

Le Cofrac et le Ministère de la Santé sont dans une impasse et vont droit dans le mur.

Pour contourner cette difficulté, la DGS a décidé de réduire le nombre de familles à 3.

Vous trouverez ci-après l'arrêté qui a modifié la liste des trois familles.

Le SNMB ne peut pas cautionner une telle incohérence d'un point de vue médical, scientifique et organisationnel dans la composition artificielle des 3 familles proposées pour remplacer les 17 familles figurant actuellement dans l'arrêté de 2012, avec des examens qui n'ont rien à voir entre eux y compris pour la phase pré-analytique.

On a baissé le niveau exigé de l'accréditation à son strict minimum.

La montagne a accouché d'une souris. Quelle valeur donner à une accréditation de ce type ?

De plus, pour essayer de s'en sortir, on préconise une formation accélérée des évaluateurs sans prendre le temps de bien les former.

Ces mêmes évaluateurs qui vont venir vous juger... C'est le monde à l'envers.

Tout est bâclé. C'est le nivellement par le bas.

L'incapacité de l'administration du Ministère de la Santé et du Cofrac à respecter la loi montre à quel point cette loi est un échec.

La situation que nous vivons actuellement est grave, surréaliste et totalement inédite.

Elle justifie qu'on fasse allusion à ce qui s'est passé en 2010 et en 2013 au moment de l'élaboration de l'ordonnance puis de la loi.

En effet, nous avions été les seuls à l'époque à nous y opposer et à prévoir tout ce qui se passe actuellement.

Nous avions informé les services à de très nombreuses reprises que l'accréditation telle qu'elle était proposée était trop exigeante, inadaptée, serait très difficile à mettre en œuvre, qu'elle serait inabordable financièrement pour la plupart des laboratoires et qu'elle constituait en réalité un outil de restructuration.

Les faits nous donnent malheureusement raison.

Cette situation justifie également que les responsabilités de chacun soient évoquées, celles de tous les autres syndicats libéraux et hospitaliers sans exception qui ont soutenu et apporté leur contribution à cette loi et celles des confrères ayatollahs de l'accréditation qui ont emmené la biologie médicale française vers ce désastre, mais aussi et surtout que l'incompétence et l'irresponsabilité des fonctionnaires du Ministère et plus particulièrement les auteurs de cette loi Mr Michel Ballereau et Mme Anne-Marie Gallot soient dénoncées. Ils ont détruit la biologie médicale française de proximité

En effet à cause d'eux énormément de biologistes, incapables de supporter la mise en place et le coût de l'accréditation, ont été obligés de vendre leur laboratoire en pleine souffrance et pour certains proches de la dépression. D'autres ont dépensé des sommes considérables et passé un temps infini pour respecter ce que la loi imposait au détriment de leur disponibilité pour les patients et pour qu'on leur dise à présent que c'était inutile, que l'on n'est pas capable de faire face aux obligations de la loi et que l'on cherche à mettre en place une accréditation au rabais. Cette situation est totalement scandaleuse.

Quel mépris pour tous ces biologistes qui ont fait autant d'efforts.

Pour mémoire, quelques mises au point s'imposent également à présent. Sans être exhaustif, nous avions également à l'époque indiqué que la biologie médicale française de proximité, enviée par tous nos voisins européens, deviendrait industrielle et financière du fait des restructurations drastiques intervenues depuis l'avènement de cette loi et qu'il se créerait des déserts médicaux. Le nier aujourd'hui est ridicule.

Nous avions dit aussi que la supposée médicalisation voulues par cette loi aboutirait en fait à une démédicalisation et que les sites de prélèvements générés par la loi seraient déshumanisés, sans technique même pour l'urgence, quel que soit leur éloignement du plateau technique, fermés l'après-midi et donc plus au service du patient, ce que nous constatons tous les jours dans les faits. Enfin, nous avions indiqué à de très nombreuses reprises que cette loi ferait fuir les jeunes internes qui ne trouvent plus leur place dans l'exercice de la biologie médicale actuelle qui n'est plus libérale mais essentiellement industrielle et financière.

Tout ce que nous avions été « les seuls » à dire et à prévoir à ce moment-là se réalise maintenant sous nos yeux, plus rapidement et parfois en pire. La biologie médicale française de proximité est détruite, l'industrialisation à outrance et le fonctionnement actuel des laboratoires font que les biologistes ne voient plus leurs patients.

Enfin il est cocasse de voir nos confrères des autres syndicats critiquer à présent tout ce qu'ils avaient auparavant encensé et contribué à mettre en place. On peut se demander si ces confrères sont sérieux et responsables ou totalement amnésiques.

Docteur Claude COHEN Président